

# MANIFESTE POUR UN HABITAT FÉMINISTE COMMUNAUTAIRE

vendredi 19 septembre 2025, par Angela.D



Dans un premier temps, ce manifeste analyse les inégalités qui persistent dans l'accès au logement et à la ville à travers les lunettes du genre. Dans un second temps, le texte propose des solutions en vue de rendre la ville plus inclusive, notamment à travers la mobilisation des personnes minorisées par les décideurs et les professionnels du logement dans les projets urbains.

« Tout peuplement représente une inscription dans l'espace des relations sociales qui prévalent dans la société qui le construit [...]. Nos villes sont le patriarcat gravé dans la pierre, la brique, le verre et le béton. »

*Jane Darke (Booth, Darke, Yeandle, 1996)*

Les propos ici tenus par Jane Darke, sociologue américaine, s'appliquent à la ville mais pourraient tout aussi bien parler du logement. Ce manifeste est une invitation à chausser les lunettes du genre pour considérer l'habitat.

Chausser les lunettes du genre pour considérer l'habitat : c'est constater que le logement n'échappe pas aux inégalités et aux violences produites par la société patriarcale ; c'est rendre visible la plus grande vulnérabilité des femmes et des personnes sexisées au mal-logement [1] ; c'est proposer de nouvelles manières d'habiter.

Dans ce manifeste, nous parlerons principalement de genre, et peu de classe, de race, de validisme ou d'autres oppressions systémiques [2]. Une approche intersectionnelle serait néanmoins éclairante, ne serait-ce que pour confirmer le besoin de systématiser les approches intersectionnelles quand on s'intéresse aux questions de ville et de logement.

Nous parlerons des *femmes* et des *hommes*, comme des catégories statistiques telles que définies par l'office belge de statistique. Nous parlerons des *fxmmes* et des *personnes sexisées* dès que nous ferons référence aux personnes qui subissent des discriminations en raison de leur·s identité·s de genre ou de leur·s préférence·s sexuelle·s.

Par ce manifeste, nous espérons rendre visibles les différents endroits où surviennent les questions de genre quand on s'intéresse à l'habitat, partager des recommandations pour accompagner les décideur·euses et les professionnel·les du logement et de l'aménagement à intégrer la dimension de genre dans la fabrique de la ville et mobiliser autour d'un projet de ville plus inclusif des personnes minorisées.

## **LE MAL-LOGEMENT EST UNE QUESTION QUI SE DÉCLINE AU FÉMININ**

Regarder l'habitat avec les lunettes du genre, c'est poser la question des difficiles accès et maintien des fxmmes dans le logement (Bernard, 2007) (Bruxelles Logement, 2024). Les raisons sont multiples pour expliquer cette plus grande vulnérabilité. C'est aussi se demander pour qui et pour quoi sont conçus nos habitats.

### **LA PRÉCARITÉ MATÉRIELLE DES FEMMES**

Les femmes continuent à percevoir des revenus plus faibles que les hommes. Leur participation au marché du travail productif rémunéré est moindre avec un recours au temps partiel plus fréquent [3]. Elles se concentrent dans des métiers moins valorisés [4] et accèdent moins fréquemment que leurs homologues masculins aux postes de direction [5]. Ces inégalités structurelles conduisent à des carrières professionnelles fragmentées et à des salaires moindres [6] (et *in fine* à des pensions également plus faibles [7]). Quand des arbitrages doivent être faits pour concilier vie privée et vie professionnelle, ils se font aux dépens des femmes [8] et viennent renforcer ces inégalités structurelles sur le marché du travail.

Cette précarité matérielle demeure relativement invisible tant que les femmes vivent en couple hétérosexuel : elle explose au moment de la séparation [9] – comme l'illustre très bien ce proverbe anglophone *Women are only a husband away from poverty* (traduction : « les femmes sont seulement à un mari de la pauvreté »).

Quand survient la rupture, apparaît le phénomène de la monoparentalité : les familles monoparentales sont des ménages qui ont principalement à leur tête des femmes et font structurellement partie des groupes sociaux les plus précarisés dans nos économies occidentales. Ce moment de la rupture s'accompagne souvent pour les femmes de la nécessité de quitter leur logement [10] et des difficultés – compte tenu de leur situation matérielle et des discriminations sexistes sur le marché du logement – à accéder à un nouveau logement [11] (Salembier, 2018) (Emmanuel, 2022).

### **DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE**

Penser le mal-logement, c'est aussi s'intéresser aux discriminations et aux violences de genre.

Bien que ça n'ait pas été étudié, on peut supposer que les femmes et les personnes sexisées subissent davantage de discrimination sur le marché du logement que les hommes. Les témoignages de femmes et de personnes sexisées qui se sont vues refuser un logement pour motif fallacieux sont nombreux (nous vous renvoyons vers les travaux un peu anciens menés par Vie féminine en 2006 et rassemblés dans la publication *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*). Plus récemment, dans un sondage mené auprès de 1 150 parents solo en 2022, la Ligue des familles observe que 40 % des parents sondés estiment avoir subi des discriminations lors de la recherche de leur logement, et ce sont davantage les femmes qui ont répondu par la positive [12]. Dans le même sondage, la Ligue observe également que les femmes, les personnes en situation de handicap et les familles précarisées doivent fournir plus de documents durant leur recherche de logements que les autres parents solo.

Le logement est aussi le lieu des violences domestiques. Les femmes sont confrontées tout au long de leur vie à un continuum de violences qui commence dans les relations familiales et intimes (Kelly, 1988). Ces violences sont principalement commises par des hommes et s'exercent sur les femmes et les enfants. D'après une étude américaine (McGrath rapporté par Hayden, 1980), l'essentiel des violences que les femmes subissent à l'intérieur du domicile se situent dans la cuisine – lieu du travail reproductif dit féminin – et la chambre – lieu du repos.

La décohabitation avec un conjoint violent, souvent, n'est pas une option : dépendance économique et financière, bail et quittances de loyer au nom du conjoint ou ex-conjoint violent, manque de places en hébergement d'urgence, listes d'attente supérieures à dix ans pour un logement social, etc. sont autant de raisons qui incitent les femmes victimes de violences à rester vivre auprès de leur conjoint.

## **DES LOGEMENTS INADAPTÉS**

Enfin, interrogeons-nous sur comment, pour qui et pour quoi les logements sont construits.

L'offre de logements disponibles sur le marché bruxellois manque de diversité et propose une vision hétéronormée et patriarcale du logement qui semble convenir davantage à la famille nucléaire (deux parents et 1 ou 2 enfants) alors que celle-ci est loin d'être la norme des ménages bruxellois [13]. Le parc de logements dont nous héritons, comme la façon dont le logement est normé par le Règlement régional d'urbanisme (RRU), propose en outre une norme de logements qui hiérarchise les pièces de loisirs sur les pièces de travail reproductif [14], ce qui entraîne une relégation ou invisibilisation du travail domestique. Dans son travail de fin d'étude *Habiter le linge*, Jade Warmé émet l'hypothèse que plus un travail domestique est genré, moins il a de place dans le logement (Warmé, 2024). Enfin, le parc de logements est aussi largement composé de petits logements [15], ce qui rend les rares logements de 3+ chambres

chers.

Dans son essai *Un Lieu à soi* (nouvelle traduction de Marie Darrieussecq publiée en 2016 aux éditions Denoël), Virginia Woolf défend l'idée que pour se construire et développer leur potentiel, les femmes ont surtout besoin d'un espace physique et mental pour elles. Or, encore aujourd'hui, quand il s'agit de se répartir l'espace dans un logement, les femmes disposent rarement de leur espace à elles. Quand le logement dispose d'une pièce en plus, il est souvent donné aux enfants pour en faire la salle de jeux, ou à l'homme adulte qui en fera son bureau. Les femmes se retrouvent soit reléguées à la cuisine, qu'elles préféreront alors fermée pour pouvoir s'isoler, soit à partager leur lieu à elles avec les autres membres du ménage, les privant d'un lieu de recueillement. Cette pièce en plus n'existe pas dans le parc social [16].

En matière de logements abordables, la Région pourrait aussi mieux faire. En 2020, 10,5 % de la population bruxelloise était candidate-locataire pour un logement social. En Région bruxelloise, la part des logements sociaux et à finalité sociale est de 11,5 % [17]. Sur ces 11,5 %, moins de 7,5 % sont des logements sociaux publics (c'est-à-dire un logement qui n'est pas conventionné sur une durée minimale et dont le loyer est calculé en tenant compte du revenu de ses occupant·es) et 90 % de ce logement public a été construit avant 1989 [18]. Le manque de logements adaptés et abordables pèse en premier lieu sur les groupes sociaux les plus précaires (dont font partie les familles monoparentales et les personnes âgées, deux catégories de population dans lesquelles les femmes sont surreprésentées) et a des impacts directs sur la capacité à concilier vie professionnelle et vie privée. La hausse des prix des loyers comme du foncier, force les plus vulnérables à s'éloigner vers les périphéries ou en dehors de la ville ou entraîne une hausse des coûts de la vie pour ceux qui parviennent à se maintenir dans leur quartier.

## **CE QUE SERAIENT UN LOGEMENT ET UNE VILLE FÉMINISTES**

Un logement féministe ne peut être pensé sans une réflexion sur la ville, le quartier, l'environnement immédiat. Nous devons lutter contre la relégation des femmes et des personnes sexisées et concevoir des espaces qui soutiennent leur droit à la ville, leur autonomie et leur participation active à la vie publique. L'architecture et l'urbanisme, accompagnés de bonnes politiques publiques, sont des leviers possibles de transformation sociale pour les changements que nous demandons.

### **« LA PLACE D'UNE FEMME EST EN VILLE » (WEKERLE, 1984)**

La ville est un environnement plus apte à soutenir les femmes dans l'exécution de leur double journée de travail : la journée de travail productif rémunérée, suivie du *second shift*, la journée de travail reproductif non-rémunérée (Vogel, 2022), et rendre plus facile leur participation à la vie publique. La ville ou le quartier d'implantation seront d'autant plus adéquats qu'ils faciliteront le déroulement du quotidien des femmes et des autres groupes sociaux marginalisés, en offrant des services à la personne, en

particulier pour les enfants et les personnes âgées, des espaces de rencontre et de flânerie hors du secteur marchand, et un accès au reste de la ville grâce à des équipements et des infrastructures de transport de qualité qui encouragent et facilitent les mobilités piétonne et collective des personnes valides comme moins valides.

Nous revendiquons une ville où la proximité avec les services de soin, les espaces publics et les infrastructures de transport favorise l'autonomie des fmmes et simplifie leur quotidien.

Nous revendiquons une ville accessible avec des politiques de mobilité qui partent des déplacements des fmmes et des plus vulnérables. Une ville accessible, c'est, par exemple, une ville qui planifie sa mobilité autour des déplacements des personnes les plus vulnérables ou des fmmes aux chaînes de déplacement complexes plutôt qu'autour de mobilités productivistes domicile-travail et/ou de la fluidité du trafic automobile. C'est une ville qui mettrait la route à niveau des trottoirs et non plus les trottoirs à niveau de la route, qui consacreraient les trottoirs aux piéton·nes et non plus à accueillir ce qui déborde de l'espace urbain (panneaux publicitaires, parcmètres, poubelles, voitures devenues trop larges pour les espaces de stationnement autorisés).

Nous revendiquons une ville dans laquelle les fmmes et les personnes sexisées puissent flâner et se sentir à l'aise, en dehors de l'économie marchande. Nous demandons à ce que l'aménagement de l'espace public prenne en compte l'occupation générée de l'espace et pense des espaces plus égalitaires et inclusifs aussi par rapport au temps et aux heures de la journée. Nous demandons un espace public agréable en journée, comme la nuit, avec des espaces de repos et de travail du soin des enfants, avec des toilettes accessibles à toutes, propres et gratuites qui répondent aux besoins de toutes.

Nous revendiquons une ville qui prenne au sérieux le sentiment d'insécurité qu'éprouvent les fmmes et les personnes sexisées dans l'espace public en luttant contre le sexe·isme ordinaire, en aménageant des espaces qui renforcent la présence des personnes sexisées, validées, racisées, grosses, etc., en installant des dispositifs qui confortent le sentiment de sécurité (voir et être vu·es, entendre et être entendu·es, savoir où l'on est et où l'on va, savoir où obtenir de l'aide rapidement). Nous ne demandons pas le renforcement des dispositifs de télésurveillance ou de la présence policière en rue qui serviraient un argumentaire *purplewashed* [19], répressif, raciste et classiste, mais des aménagements qui favorisent les espaces ouverts et la coveillance.

## **DES LOGEMENTS ABORDABLES ET DES MESURES DE LUTTE POUR FAVORISER L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES FXMMES ET DES PERSONNES SEXISÉES**

Nous demandons aux administrations de créer un observatoire du logement qui intègre la dimension du genre et produise des données sur le genre. Cette production de données et les diagnostics qui en découlent doivent être annualisés. Nous invitons les administrations à intégrer d'autres données que le genre afin de développer une approche intersectionnelle du logement. Cette connaissance est essentielle pour connaître

correctement la situation du mal-logement et concevoir une politique territoriale genrée de l'habitat.

Nous exigeons des politiques plus de moyens pour lutter contre les violences patriarcales et la précarité. Nous réclamons aux pouvoirs publics l'ouverture de places en hébergement d'urgence pour faciliter la rupture avec un conjoint violent et de mettre en place des dispositifs sûrs pour que ce soit à l'homme violent de quitter le logement.

Nous demandons la construction de plus de logements sociaux, des petits et des grands logements, répartis dans toute la Région bruxelloise. Élargir le parc de logement social est le seul moyen de loger durablement un plus grand nombre de personnes à un prix qui leur permette de vivre dignement malgré de faibles revenus. C'est un cercle vertueux : plus le parc social est grand, plus il a de chance d'influencer les prix du marché à la baisse, et moins il sera discriminant et jugé négativement par la population.

Nous demandons à ce que soit revue la législation pour combattre toute discrimination dans le logement, notamment en adoptant une législation anti-discrimination spécifique à la matière logement, en renforçant l'offre de logements sociaux à destination des femmes et des personnes sexisées. Nous demandons des mesures spécifiques visant à faciliter leur accès à la propriété. Enfin, nous demandons la suppression du statut de cohabitant·e, qui est un frein à l'activation de solidarités entre les individus.

### **L'HABITAT DOIT CESSER D'ÊTRE PENSÉ UNIQUEMENT COMME UN ESPACE DE REPOS.**

Pour nos habitats, nous revendiquons l'intégration de la dimension de genre dans les projets de construction-rénovation d'habitat par les maîtrises d'ouvrage. La dimension du genre doit être prise en compte dans les choix de localisation du projet d'habitat, dans sa conception et sa construction (sur les plans et parmi les équipes). Elle doit également être prise en compte au niveau de l'accompagnement des futur·es usager·ères.

Pour l'aménagement de nos habitats, nous demandons à réinvestir les espaces intermédiaires et dénonçons la binarité entre espace public et espace privé. Les espaces intermédiaires sont les espaces de circulation entre la sphère domestique privée (le logement) et la sphère publique ; ces espaces peuvent également être les potentiels espaces communs à l'intérieur de l'immeuble d'habitation (des pièces dédiées à des activités collectives ou communautaires). Nous appelons à leur réinvention comme lieux de lien social, d'empouvoirement et de solidarité entre membres d'une même communauté. Ces espaces doivent être pensés pour permettre à chaque individu, en particulier aux femmes et aux groupes structurellement opprimés, d'accéder à la vie communautaire, de prendre part à la gestion de leur habitat, de lutter contre l'isolement et de se renforcer mutuellement les un·es les autres. La qualité architecturale de ces espaces, leur localisation, leur superficie, leur diversité, leur gestion comme leur gouvernance auront une influence sur différents aspects de la vie en collectivité à l'intérieur de l'immeuble d'habitation, et ces influences pourront

se nourrir l'une l'autre.

Ces espaces doivent être pensés pour :

1. encourager la sociabilité : des espaces qualitatifs, agréables et ouverts favorisent la création de liens, le sentiment d'appartenance à une communauté et la coveillance (Wekerle & Querrien, 1999) : des voisin·es qui se connaissent et se font confiance peuvent plus facilement devenir solidaires les un·es des autres et prévenir collectivement les violences domestiques au sein de la communauté ;
2. permettre de dégager du temps et de l'espace et mieux assumer plusieurs rôles sociaux dans un même espace-temps : la mutualisation (mise en commun de ressources, d'espaces, d'un calendrier du travail domestique, relais pour s'occuper de certaines activités domestiques), la visibilisation et la valorisation du travail domestique : aménager une buanderie sur une mezzanine vaste, accueillante et lumineuse ouverte sur un espace de jeux pour enfants et un espace causette pour adultes comme à La Borda, et vous rendrez le travail du linge beaucoup plus joyeux et moins genré (Salembier, 2022) ;
- et 3. favoriser la création d'une communauté solidaire qui se fasse confiance pour prendre des décisions ensemble et s'auto-gérer dans la durée, au-delà des premiers mois d'emménagement (les discussions peuvent porter sur les décisions d'aménagement, de gestion et de maintenance de lieux, de processus d'exclusion ou de remplacement, d'intervention pour agir sur la prévention des violences domestiques, etc.).

### **POUR CONSTRUIRE NOS VILLES COMME NOS LOGEMENTS, NOUS ENCOURAGEONS LA PARTICIPATION DES GROUPES SOCIAUX D'ORDINAIRE MINORÉS AUX DISCUSSIONS ET AUX PRISES DE DÉCISION.**

Tout projet d'habitat participatif ou communautaire, comme toute opération d'aménagement pour plus d'inclusivité devraient veiller à recueillir l'expertise d'usage de l'ensemble de ses participant·es et porter une attention particulière à la participation des groupes minoritaires dans les processus de gouvernance en adaptant les horaires des réunions, en s'assurant de l'accessibilité des lieux de réunions, en proposant des relais pour gérer le travail domestique, etc. Organiser des espaces de discussion en non-mixité, former à la prise de parole, envisager d'autres dispositifs que celui de la réunion (comme les marches exploratoires) sont également nécessaires pour permettre aux voix minorisées de s'exprimer.

### **QUI EST ANGELA.D ?**

Angela.D s'est créée autour d'un projet politique et militant : notre objectif est d'attirer l'attention sur le logement comme marqueur social des inégalités entre les hommes et les femmes, de contribuer à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes et de réduire les obstacles qui entravent leur autonomie. Nous militons également pour faire du logement une ressource de transformation sociale et faisons un plaidoyer auprès des professionnel·les du logement et des décideur·euses politiques pour genrer l'architecture, l'urbanisme et les politiques

territoriales de l'habitat.

Angela.D est à la fois une référence explicite à Angela Davis, militante afro-américaine pour les droits humains, et l'acronyme de Association Novatrice pour Gérer Ensemble le Logement et Agir Durablement.

Angela.D réalise une mission d'accueil, de formation, d'information et d'accompagnement des personnes sexisées en situation de mal-logement. Nous développons des outils et accompagnons des collectifs d'habitants·es en situation de précarité, des sociétés immobilières ou des architectes dans des projets d'habitat collectif ayant une visée féministe et/ou communautaire. Nous menons également une mission de sensibilisation et de formation pour accompagner les acteur·ices du logement et de la ville à intégrer la dimension de genre dans leurs pratiques professionnelles.

Angela.D est principalement ancrée en Région Bruxelles-Capitale.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bernard, N., 2007. « Femmes, précarité et mal-logement », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, p. 5 à 36, <https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2007-25-page-5?lang=fr>.

Booth C., Darke J., & Yeandle S., 1996. *Changing places : Women's Lives in the City*. SAGE Publications Limited.

Bruxelles Logement, 2024. « Les inégalités de genre liées au logement en Région bruxelloise », <https://be.brussels/fr/logement/inegalites-de-genre-liees-au-logement-en-region-bruxelloise>.

Emmanuel, N., 2024. « Du mal-logement à la maisonnée ? Pratiques de soin et sentiment d'appartenance dans un "habitat féministe" bruxellois », *Revue des politiques sociales et familiales* 2024/3 n° 152, p. 147 à 156.

Emmanuel, N., 2022. « Monoparentalité et mal-logement : une histoire de femmes », La ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, 7 février 2022, <https://ligue-enseignement.be/monoparentalite-et-mal-logement-une-histoire-de-femme>.

Liz, K., 1988. *Surviving sexual violence*, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. « Feminist Perspectives Series », 1988.

Hayden, D., 1980, trad. 2017. « À quoi ressemblerait une ville non sexiste ? Hypothèses à propos du logement, du projet urbain et du travail humain », traduction Igor Martinache, in Faure Emmanuelle, Hernandez-Gonzalez Edna et Luxembourg Corinne. *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Ed. Le Temps des Cerises, Montreuil, p. 19-45.

Salembier, C., Bernard Nicolas, Girardo Maria Soledad, Martínez Zaida Muxi, 2024., 7. « "Le privé est politique" : le droit au logement réinterprété au prisme du genre et du confinement. Récits de femmes à Bruxelles et à Barcelone », *Déconfiner l'Europe*, 215-251.

Salembier, C., 2023. « Towards a feminist definition of housing », *Tijdschrift voor genderstudies*, 26(1), pp. 96-104. URL : <https://www.aup-online.com/content/journals/10.5117/TVGN2023.1.006.SALE>.

Salembier, C., 8 novembre 2022. « L'échelle domestique, un impensé des études de genre ? Enquête en temps de confinement ». Conférence. Groupe de Recherche en Études de Genre, UCLouvain, Bruxelles.

Salembier, C., 2018. « De la petite maison dans la prairie aux marchands de sommeil » 40 récits de femmes pour analyser les ruptures, besoins et modes de débrouille face à l'inégalité de l'accès au logement. In : *Chroniques féministes*, Vol. 1, n° 122, p. 5-8, <http://hdl.handle.net/2078.1/220310>.

Vogel, L., 2022. *Le marxisme et l'oppression des femmes. Vers une théorie unitaire*, Paris, Les Éditions sociales, 349 p. Gerda R. Wekerle, « A Woman's Place Is in the City », *Antipode*, vol. 16, n° 3, 1984, p. 11-19.

Warmé, J., 2024. *Habiter le linge : un habitat collectif féministe à Bruxelles*. URL : <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A46325>.

Wekerle, G. et Querrien, A., 1999. De la « coveillance » à la ville sûre. *Les Annales de la Recherche Urbaine* [en ligne]. Persée – Portail des revues scientifiques en SHS, Vol. 83-84, n° 1, p. 164-169. [Consulté le 9 juin 2021]. DOI 10.3406/ar.1999.2261

Woolf, V., 1929, trad. 2016. *Un Lieu à soi*. Éditions Denoël.

---

[1] D'après la notice de Wikipédia, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mal-logement>, le mal-logement est un néologisme attribué à la Fondation pour le Logement des Défavorisés (anciennement Fondation Abbé-Pierre) pour désigner un phénomène social massif pluriel provoqué soit par les caractéristiques techniques du logement (insalubrité, surpeuplement, précarité énergétique, etc.), soit par le statut juridique de ses habitant·es par rapport au logement (une personne « mal logée » étant une personne qui ne maîtrise pas elle-même la durée de son hébergement).

[2] « Oppression systémique », définition : « C'est lorsque le système politico-économique, qui organise nos vies dans la société, va créer et accentuer des différences dans la manière de traiter certaines personnes parce qu'elles ont une couleur de peau différente, une religion différente, un genre différent, etc. » (Source : <https://jargoncombatif.be/def.php>).

[3] En 2023, 26,0 % des travailleur·euse·s salarié·e·s en Belgique travaillaient à temps partiel ; 40,2 % des femmes salariées travaillaient à temps partiel, contre 12,1 % des hommes salariés. (Source : Le travail à temps partiel en léger recul chez les femmes, mais pas chez les hommes, Statbel 2023, <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/le-travail-temps-partiel-en-leger-recul-chez-les-femmes-mais-pas-chez-les-hommes>).

[4] Les femmes représentent 78 % des personnes employées dans le secteur Santé humaine et action sociale, 71 % des travailleur·euse·s du secteur Enseignement, 90 % des travailleur·euse·s du secteur Activités des ménages en tant qu'employeurs (source : Le marché du travail selon le genre, Statbel, 2023 : <https://statbel.fgov.be/fr/visuals/travail-et-genre>).

[5] Les femmes représentent 35 % des managers d'après l'enquête Travailleurs selon le groupe de profession en 2023 (Statbel 2023 : <https://statbel.fgov.be/fr/visuals/travail-et-genre>).

[6] L'écart salarial entre les femmes et les hommes au niveau du salaire horaire est de 9,2 % en défaveur des femmes. Il est de 23,1 % si on prend en considération la répartition inégale de la durée du travail salarié (Source : Écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique (L') – Rapport 2021, <https://emploi.belgique.be/fr/publications/ecart-salarial-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-belgique-l-rapport-2021>).

[7] En 2022, l'écart de pension entre les femmes et les hommes en Belgique (en prenant en compte les pensions légales et les pensions complémentaires) est de 21 % en défaveur des femmes (Source : PensionStat.be, <https://www.pensionstat.be/fr/chiffres-cles/genre-pension>).

[8] D'après le chapitre 7 *Emploi du temps* de la troisième édition du rapport de l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes *Femmes et hommes en Belgique* (dernière mise à jour 2017), on observe un décrochage du temps de travail rémunéré des femmes de 25 à 39 ans à l'arrivée d'un premier enfant (il passe de 26 heures et 43 minutes à 18 heures et 16 minutes par semaine) quand l'arrivée d'un enfant n'a pas d'impact sur le temps de travail rémunéré des hommes (qui reste stable passant de 31 heures et 35 minutes par semaine à 31 heures et 51 minutes). (Sources : <https://igvm-iffh.belgium.be/sites/default/files/fh2020-ch7.pdf> ).

[9] En France, l'observatoire de l'émancipation économique des femmes de la Fondation des femmes estime que 20 % des femmes (en couple hétérosexuel) tombent sous le seuil de pauvreté au moment du divorce, contre 8 % des hommes (Source : Le coût du divorce ou comment le couple appauvrit les femmes, par l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes de la Fondation des femmes, mars 2024). Nous ne disposons pas de chiffres pour la Belgique. Dans une recherche-action *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent la précarité aujourd'hui ?* qui date de 2006, l'asbl Vie Féminine avait cependant mis en évidence et documenté des parcours très similaires.

[10] Quelques situations qui peuvent expliquer pourquoi c'est souvent la femme qui se retrouve hors de chez elle : le bail n'est pas à son nom, le reste à charge du loyer est trop élevé pour ses seuls revenus, le rachat de l'emprunt n'est pas possible (Titou Lecoq développe dans un podcast *Rends l'argent* produit par Slate la théorie des pots de yaourt et comment le couple permet aux hommes d'acquérir du capital et appauvrit les femmes : <https://www.slate.fr/audio/rends-largent/> ).

[11] Quelques situations qui expliquent pourquoi l'accès à un nouveau logement pour une femme seule est difficile : quittances de loyer pas à son nom, faibles revenus avec enfants à charge, discrimination de la part des propriétaires-bailleurs (d'après cette étude parue en 2023 *La structure de la propriété des logements en Wallonie et en Belgique*, 61,2 % des propriétaires-bailleurs sont des hommes), listes d'attente pour accéder à un logement social supérieures à 10 ans.

[12] Source : Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages, La Ligue des familles, février 2022, <https://liguedesfamilles.be/article/familles-monoparentales-et-logement> .

[13] En 2024, les couples mariés ou cohabitants vivant avec un ou plusieurs enfants représentent 22,9 % de l'ensemble des ménages de la région Bruxelles-capitale (Source : Statbel, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/menages#news> ).

[14] D'après le RRU, la surface minimale de la pièce principale (la salle de séjour) est de 20 m<sup>2</sup>, celle de la cuisine est de 8 m<sup>2</sup>. De plus, la cuisine est la seule pièce de vie pour laquelle aucune fenêtre sur l'extérieur n'est obligatoire. Il n'y a pas d'obligation de prévoir un système de branchement et d'évacuation d'eau pour un lave-linge.

[15] 85 % des logements en Région de Bruxelles-capitale comptent deux chambres ou moins.

[16] Dans les règles d'attribution des logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale, cette pièce en plus n'existe pas. La règle du logement proportionné prévoit un nombre de chambres par logement, adapté au nombre de personnes qui composent le ménage. Cette règle empêche certaines solidarités intergénérationnelles (exemple : un grand-parent qui accueillerait régulièrement ses petits-enfants pour soulager les parents d'une partie du travail de soin aux enfants).

[17] Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Plan d'urgence Logement 2020-2024.

[18] Pour le logement social ! Bruxelles en mouvements n° 327, décembre 2023, <https://www.ieb.be/-Pour-le-logement-social-432-> .

[19] *Purplewashing* (ou *feminisme washing*, parfois *pink washing*) : ce terme est emprunté de l'anglais (*purple*, pourpre ou violet et *whitewash*, blanchiment) pour se référer, dans le contexte féministe, aux différentes stratégies politiques et de marketing dirigées à la promotion d'institutions, de pays, de personnes, de produits ou d'entreprises pour leurs compromis à l'égalité de genre (Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Purplewashing> ).

Cette publication est éditée grâce au soutien du ministère de la culture, secteur de l'Education permanente

